

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	13
- absents	4

Date de convocation :

30/09/2025

Date d'affichage :

30/09/2025

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 005-210501458-20251009-078_2025-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST-JEAN-ST-NICOLAS**

Séance du jeudi 09 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 09 octobre 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Marc-André DABAT (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) – Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°078/2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EVENEMENT « LIRE ET GRANDIR EN FAMILLE »

Le Maire explique :

La médiathèque municipale de St-Jean St-Nicolas participe depuis 6 ans au festival autour du livre et de la famille « Lire et Grandir en Famille » en partenariat avec les médiathèques de Chabottes, Ancelle, Saint-Bonnet, ainsi qu'avec le centre social Planète Champsaur Valgo.

Fort du succès rencontré auprès du jeune public et des familles, et par la volonté de développer les actions en faveur de la lecture publique, le projet se poursuit d'année en année. Il aura lieu cette année du 8 au 29 novembre.

Afin de fixer les engagements respectifs de chacun dans l'organisation de l'évènement et de définir les modalités financières entre les différentes parties pour la réalisation des actions 2025, il convient de conventionner.

Le Conseil Municipal

Vu la convention de partenariat entre la mairie de St-Bonnet en Champsaur, les mairies d'Ancelle, Chabottes et St-Jean-St-Nicolas, et le centre social Planète Champsaur-Valgo pour l'organisation et la gestion de l'évènement culturel « Lire et grandir en famille – 6^{ème} édition », du samedi 8 au samedi 29 novembre 2025, annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention susmentionnée
- **D'AUTORISER** le Maire à la signer

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du **21 OCT. 2025**

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le



ID : 005-210501458-20251009-078_2025-DE



Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 005-210501458-20251009-078_2025-DE

Berger
Levrault

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LA MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR,

LES MAIRIES :

D'ANCELLE, CHABOTTES ET SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS,
ET

LE CENTRE SOCIAL PLANÈTE CHAMPSAUR-VALGO

POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L'ÉVÈNEMENT
CULTUREL « LIRE ET GRANDIR EN FAMILLE – 6^{ème} ÉDITION ».
DU SAMEDI 8 AU SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025



Entre les soussignés

La Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
Représentée par Laurent DAUMARK en sa qualité de maire – 2 place Waldems 05500 Saint-Bonnet en Champsaur, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération n°2025_38 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2025.

Et les partenaires,

- **La commune d'Ancelle** pour la médiathèque d'Ancelle, représentée par Jean Louis CLEMENT en sa qualité de maire, 2 place de la Mairie 05500 Ancelle, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération n° du Conseil Municipal en date du
- **La commune de Chabottes** pour la médiathèque de Chabottes, représentée par Roland AYMERICH en sa qualité de maire, 80 route des Écrins 05260 Chabottes, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération n° du Conseil Municipal en date du
- **La Commune de Saint-Jean Saint-Nicolas** pour la médiathèque de Saint-Jean Saint-Nicolas, représentée par Rodolphe PAPET en sa qualité de Maire, 2 place de la mairie - Pont-du-Fossé 05260 Saint-Jean Saint-Nicolas, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération n° du Conseil Municipal en date du
- **Le centre social Planète Champsaur-Valgo**, représenté par Bernard MICHEL-BECHET en sa qualité de président, 1 avenue Prémongil 05500 Saint-Bonnet-en-Champsaur, dûment habilité aux fins des présentes par l'assemblée générale en date du 29 avril 2025.

D'autres part,

Ci-après nommées « les partenaires »

PREAMBULE ET CADRE GENERAL

Le Festival est une création locale avec un rayonnement intercommunal sur les vallées du Champsaur et du Valgaudemar.

Il associe l'expertise et la connaissance du territoire du centre social Planète Champsaur-Valgo aux compétences culturelles et capacités de conseil des médiathèques du réseau. Depuis 2019 date de sa première édition, le festival ne cesse d'accroître sa fréquentation. Son rayonnement s'élargit progressivement au bassin gapençais. Initialement, ce festival était dédié à la petite enfance mais depuis trois éditions il s'étend à la famille plus généralement et à tous les profils de familles, du tout-petit jusqu'aux adolescents.

Il est désormais ancré dans le paysage culturel local aux côtés de "Lignes de Crêtes" et de "Partir en livre", renforçant le rôle de premier établissement culturel des médiathèques et rappelant par le partenariat avec le pôle famille du centre social la dimension sociale et familiale de l'événement et de ses lieux d'accueil.

La 6eme édition du festival « Lire & Grandir en Famille », se tiendra du 08 au 29 novembre 2025 sur le territoire du Champsaur-Valgaudemar. La manifestation accordera une attention particulière aux publics éloignés de la culture et de la lecture grâce à une programmation adaptée et proposera comme fil conducteur « les émotions ».

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 / OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les engagements respectifs de chacun dans l'organisation de l'évènement et de définir les modalités financières entre les différentes parties pour la réalisation des actions 2025 décrites ci-après,

- Concerts/spectacles.
- Diffusion de films avec des partenariats associatifs.
- Atelier théâtral et atelier de création artistique.
- Ateliers petite enfance (contes, comptines, chants).
- Rencontres auteurs jeunesse.
- Rencontres/débats autour d'un café.
- Expositions en lien avec la littérature jeunesse.
- Conférence sur la parentalité.
- Des espaces de troc ou de gratuité (livres, jeux).
- Projection de film (soirée ciné ados).
- Espace librairies (ventes de livres et dédicaces).

Le programme complet et détaillé sera transmis après impression.

La programmation des actions décrites ci-dessus est dans la mesure du possible équitablement répartie entre les partenaires.

ARTICLE 2/ DISPOSITION FINANCIERE

Le montant total de l'opération 2025 est estimé à 16 177.00€.

Une part de ce budget estimée à 4 577€ concerne les charges de personnels du centre social. Elle est directement et entièrement financée par Planète Champsaur-Valgo.

Seule la part dédiée aux actions culturelles est cofinancée par les communes et le centre social. Elle s'élève à la somme de 11 600€ et fait l'objet de la présente convention.

2-1 Contribution forfaitaire des communes :

Afin de pouvoir financer les actions de l'évènement, chaque commune partenaire verse un montant forfaitaire de 400 €.

2-2 Contribution forfaitaire de Planète Champsaur-Valgo :

La part de financement des actions de l'évènement apporté par le centre social Planète Champsaur-Valgo , s'élève à la somme forfaitaire de 5 000 €, 'sous réserve d'acceptation des financeurs.

La mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur sera chargée de s'acquitter des factures des divers intervenants grâce à ces contributions.

Il a été convenu la répartition suivante :

Contribution au financement des actions culturelles du festival « Lire et Grandir en famille »	MONTANT FORFAITAIRE en €
Commune de Saint-Jean Saint-Nicolas	400 €
Commune de Saint-Bonnet	400 €
Commune de Chabottes	400 €
Commune d'Ancelle	400 €
Centre social Planète Champsaur-Valgo	5 000 €
Financement départemental	3 000 €
Financement CTL	2 000 €
Total	11 600,00 €

participations forfaitaires des parties restantes. Cette mesure est prise dans un souci de partenariat et de solidarité.

La présente convention ne peut être rompue qu'avec l'accord des co-contractants et ce après discussion et argumentation. Aucune indemnité ne sera versée. La convention pourra être annulée en cas de force majeure mettant fin à l'évènement en totalité (grève des services publics, catastrophes naturelles, crise sanitaire, etc...). Dans ce cas seulement les sommes forfaitaires ne seront pas versées par les partenaires.

ARTICLE 7/ DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature, pour toute la durée de l'évènement précisée à l'article 4.

Fait à

Le

Le Maire de Saint-Bonnet-en-Champsaur
M. Laurent DAUMARK

Le Président du centre social Planète Champsaur-Valgo
M. Bernard MICHEL-BECHET

Le Maire d'Ancelle
M. Jean Louis CLEMENT

Le Maire de Chabottes
M. Roland AYMERICH

Le Maire de Saint-Jean Saint-Nicolas
M. Rodolphe PAPET

(Nom et cachet de la commune partenaire signataire)

